



# REGLEMENT PARTICULIER

## 45<sup>ème</sup> RALLYE DU BRIONNAIS



19 ET 20 JUIN 2026 LA CLAYETTE

### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DUNOISE
Nom du Rallye :	45 <sup>e</sup> Rallye du Brionnais
Date :	19 et 20 juin 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ):	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes 2026 Challenge Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	DURIX Michel
Téléphone :	06 77 12 74 48
Mail :	michel.durix@gmail.com
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Jonathan Petit
Membres :	Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Michel DURIX, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis DANIERE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE
Téléphone :	06 61 35 24 93
Mail:	asadunoise@gmail.com
Permanence du Rallye :	Salles des fêtes LA CLAYETTE
Lieu, date, horaire :	20 juin 2026 de 6h30 à 23h
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASA DUNOISE
Adresse :	9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE
Téléphone :	06 61 35 24 93
Mail :	asadunoise@gmail.com

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2026

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	6 avril 2026
Ouverture des engagements	6 avril 2026
Clôture des engagements	8 juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	14 juin 2026
Distribution du Road-Book <i>(lieu, date, heure)</i>	14 juin 2026 à Hotel de bourgogne 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE 19 juin 2026 dès 14H: salle des fêtes de LA CLAYETTE
Reconnaisances <i>(dates &amp; heures)</i>	Dimanche 14 juin 2026 de 9h00 à 17h00 Vendredi 19 juin 2026 de 10h00 à 20h00
Vérifications administratives <i>(lieu, date, heure)</i>	Vendredi 19 juin 2026 de 16h00 à 20h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Vérifications techniques <i>(lieu, date, heure)</i>	Vendredi 19 juin 2026 de 16h15 à 20h45 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Mise en place du parc de départ <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 15h30 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 19h30 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Publication des équipages admis au départ <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 21h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Publication des heures et ordres de départ <i>(lieu, date, heure)</i>	19 juin 2026 à 21h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
Briefing des pilotes <i>(lieu, date, heure)</i>	Briefing écrit distribué au H-10 entrée parc fermé le 20 juin 2026
Départ <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à 9h00 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Arrivée <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à 19h22 Lieu: salle des fêtes de La CLAYETTE
Vérifications finales <i>(lieu, date, heure)</i>	Garage PETITJEAN, VARENNES / DUN
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium
Remise des prix <i>(lieu, date, heure)</i>	20 juin 2026 à l'arrivée des concurrents Lieu : Podium

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence	
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX	9434
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Roland FAYARD	30129
	Didier ROSSIGNOL	11521
Directeur de Course	Éric TEMMERMAN	26388
Directeurs de Course adjoint	Eric GACON	9100
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Marie-Joelle POTHEAU	115791
	Régis DUFRESNE	2484
Adjoints à la Direction de Course délégués à l' ES1	Jean-Michel PIGENET	37172
	Marc BRODUT	111034
Adjoints à la Direction de Course délégués à l' ES2	Benoit VIOLET	207574
	Sullivan CAETANO	232714
Commissaire Technique responsable	Christian ALLOIN	13706
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Luc FAYARD	30129
	Jean-Paul LEGRAND	3935
	Jean-Luc LAPLANCHE	19578
	Loïc BILLARD	251873
	LOBROT Martial	114567
Médecin chef	Docteur Abdelhamid FATAH	
Chargés des relations avec les concurrents	Bernard SOUFFLET	18577
	Didier LOIZEAUX	12037
Juges de faits		
Chargé des relations avec la presse	Dominique RABIAN	20036
Chronométrateurs	BRUN Gérard	38568
	VELLA Severine	207829
	CHETAIL Mickael	212977
Classement	PLANEIX Jean-Claude	18347
	TEMPERE Alain	44800
Classement	GUIBLAIN David	134494
Speaker	Stéphane GRILLOT	188726

### 1.3. VERIFICATIONS

*Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site [www.asadunoise.fr](http://www.asadunoise.fr)*

**1.3.3.** Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 45<sup>ème</sup> rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 8 juin 2026 à : Michel Durix, 25 rue Chantemerle 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48 ou 06 61 35 24 93

**3.1.10.** Le nombre total des engagés ( Moderne + VHC + VMRS + VHRS) est fixé à 140 voitures maximum.

**3.1.11.1.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 355€ (incluant 5€ pour le challenge LIGUE BFC des Commissaires de route)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 710€ (x 2)
- Équipes (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30€ aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye
- **Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.**
- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives.

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 6.1. DESCRIPTION

Le 45<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais représente un parcours de 136,170 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 MATEQUIP (6,000km) et ES 2-4-6 VERNAY (7,300km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

*Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3*

*Les reconnaissances auront lieu :*

Dimanche 14 juin 2026 de 9h00 à 17h00

Vendredi 19 juin 2026 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Des contrôles seront effectués.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

*Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.*

*Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.*

*Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.*

*Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.*

*7.5.17.2. Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4). Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.*

*Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.*

*Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.*



La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	CLASSE					
		1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 <sup>er</sup>	400 €	100 €	350 €	350 €	400 €	400 €	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €			180 €	180 €	200 €	200 €
3 <sup>ème</sup>	200 €				130 €	130 €	130 €
4 <sup>ème</sup>						110 €	110 €
5 <sup>ème</sup>						80 €	80 €
6 <sup>ème</sup>							60 €

1<sup>ère</sup> Féminine : 100€ - 150€ si plus de 3 partantes

**Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront une coupe à la remise des prix.**

**Un prix spécial de 240€ sera remis au plus jeune pilote à l'arrivée du rallye (Don de l'association Toulon Rallye Sport)**

La remise des prix se déroulera à La Clayette 20 juin 2026 sur le podium de départ.

Les primes scratches et classes sont cumulables.

Remise des prix conformément aux classes de la réglementation 2026.

Les primes seront envoyées par courrier dans les 2 semaines suivant le rallye.

TOTAL DES PRIMES DISTRIBUABLES : 22460 €